


# STAGE SYNDICAL SPÉCIAL AED



## Mardi 7 mars 2023

### De 9h à 16h

Union départementale FO - 35 rue d'Echange, Rennes  Sainte-Anne

**Connaître nos droits et les faire respecter** : embauche, période d'essai, temps de travail, crédit de formation, missions, renouvellement de contrat, droits à formation, droits à s'absenter, rémunérations, protection...

**Revendiquer et conquérir de nouveaux droits** : un emploi du temps fixe toute l'année, des contrats de 3 ou 6 ans, une baisse du temps de travail, une augmentation des salaires, infos concernant le décret d'accès au CDI, droit accordé aux primes REP et REP +...

**Cette réunion s'adresse à tous les AED, syndiqués, non-syndiqués.**

### Objectifs du stage :

- faire connaître le droit
- répondre aux questions spécifiques
- prendre connaissance des difficultés rencontrées sur le terrain
- s'organiser collectivement pour faire valoir les revendications

Grâce à une convocation que nous vous remettrons par mail (à déposer 1 mois avant le stage auprès du secrétariat de l'établissement), vous serez déchargé(e)s de votre journée de travail le jour du stage. Cette absence est une absence de droit déduite du temps de travail. Vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.



[www.snfolc35.fr](http://www.snfolc35.fr)

✉ [syndicat@snfolc35.fr](mailto:syndicat@snfolc35.fr)

☎ 02.99.30.78.80 / 07.50.97.10.68.



# LES AED ONT DES DROITS : ILS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS

INSCRIPTION 1 MOIS  
AVANT LE STAGE

- 1 **Inscrivez-vous au stage avant le lundi 6 février 2023** en envoyant un mail à l'adresse : [syndicat@snfolc35.fr](mailto:syndicat@snfolc35.fr)  
Le syndicat vous enverra une convocation par mail.
- 2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le lundi 6 février**, une **demande d'autorisation d'absence** (formulaire auquel vous joindrez la convocation). Le tout devant être déposé auprès du secrétariat du chef d'établissement.
- 3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation au stage.

### Repas :

*Possibilité de déjeuner sur place, avec une participation financière de 4 euros.  
Nous signaler votre présence au repas par mail.*

**SNFOLC**  
**35**

**Syndicat national**  
**Force Ouvrière des Lycées et Collèges**  
**d'Ille-et-Vilaine**

SNFOLC  
35

SNFOLC  
35

SNFOLC  
35

SNFOLC  
35

SNFOLC  
35

SNFOLC  
35